



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

agriculture

Question écrite n° 25534

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité quelle est l'appréciation qu'il porte sur la production de vanille dans les départements, territoires et collectivités territoriales d'outre-mer et quelles sont ses intentions en matière de promotion de la vanille française dans le monde.

Texte de la réponse

La production de la vanille française s'inscrit dans un marché international hautement spéculatif et sur une gamme de produits qui n'a rien de standard correspondant à des mises en marché stables de 2 300 tonnes par an. Malgré la forte concurrence de la vanille de synthèse (cent fois moins chère), la vanille noire préparée produite à l'île de la Réunion (20 tonnes), à Mayotte (2 tonnes) et en Polynésie française (18 tonnes) ne connaît pas de problème de commercialisation qui s'effectue essentiellement sur le marché local. Les récentes tensions entre l'offre et la demande mondiale ainsi que l'utilisation d'arômes à base de vanille naturelle dans les compositions de produits soutenus et diffusés par de grandes marques commerciales ont mis en éveil l'ensemble du secteur qui peut s'attendre à devoir fournir une demande plus exigeante en qualité. Dans ce contexte, les producteurs de vanille en provenance des départements et territoires d'outre-mer français mettent en place des procédures de certification et d'information géographique protégée (IGP) soutenue par le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales pour mieux valoriser le produit. Les efforts sont également orientés en faveur de programmes d'amélioration de la productivité et de la qualité des produits. C'est ainsi que l'office pour le développement des économies agricoles de l'outre-mer (ODEADOM) finance au titre du programme sectoriel vanille 2003-2006 de la Réunion 0,416 million d'euros (sur un total de 1,344 million d'euros), tandis que la Guadeloupe reçoit en 2003, 12 000 euros pour un technicien à mi-temps et Mayotte pour les années 2003-2004, un montant de 16 500 euros destinés aux investissements et au programme de production vulgarisation. En Polynésie française, un montant de 70 millions de FCFP a été alloué dans le budget de 2003 pour soutenir la production des agriculteurs et un EPIC est en création pour la mise en place d'un service de contrôle qualité. Le contrat de développement 2000-2003 a attribué près de 135 millions de FCFP pour le développement de la production dont le nouvel objectif est de parvenir à 25 tonnes de vanille préparée en 2007.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25534

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 2003, page 7377

Réponse publiée le : 11 janvier 2005, page 220